

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Arrêté du 9 mai 2022

fixant, au titre de l'année 2022, la composition du jury du concours externe sur titres et travaux ouvert par spécialités, pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

La ministre de la transition écologique, et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se préparer aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009, modifié, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux ouvert par spécialités pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Sur proposition conjointe de la secrétaire générale du ministère de la transition écologique et de la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,

ARRÊTENT :

Article 1^{er}

Le jury du concours externe sur titres et travaux ouvert par spécialités pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est composé comme suit :

Président du jury

M. Bernard LARROUTUROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Membres du jury

M. Philippe VISSAC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
M. Jean-Marc CHOUROT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
Mme Magali STOLL, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts,
M. Yann BECOUARN, administrateur général des affaires maritimes,
Mme Catherine FERREOL, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts,
Mme Sylvie VALENTIN, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts,
Mme Véronique LABORDE, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de la transition écologique et la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 9 mai 2022

La ministre de la transition
écologique,
Pour la ministre et par délégation
La cheffe de bureau des recrutements par concours

Signé

Marie-Hélène Rolland-Deloffre

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation
Le chef du service des
ressources humaines

Signé

Xavier Maire